

Réf: Dossier 175552

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « MARILINE GROUPE »

Siège Abidjan, Abobo, ABIDJAN ABOBO ANONKOUA  
KOUTE, Lot 1887, Ilot 206

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 11/01/2023 , et enregistrés au CEPICI le 11/01/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MARILINE GROUPE »

Objet : Enseignement préscolaire primaire et secondaire ;

Informatique ;

Imprimerie ;

Vente de fourniture scolaire, bureautique et mobilier de bureau ;

Transport de biens et de personnes ;

Gestion immobilière.

Import-export

Carrière de sable

Carrière de gravier

Tous matériels de construction ;

Vente de ciment

Vente de pavés

Achat et vente d'engins

Bâtiments travaux publics

Prestations Divers

Évènementiels

Restaurations

Agence de voyage

Hôtellerie

Sécurité

Entretien des locaux

Formation professionnelle

Tout autre service lié aux domaines susmentionnés

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles

et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement a l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Abobo, ABIDJAN ABOBO ANONKOUA KOUTE, Lot 1887, Ilot 206

Dirigeant(s) M BAMBA LOGONA ADAMA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-00277 du 13/01/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°03432/GTCA/RC/2023 du 13/01/2023

